

LE CONCILIEUR DE JUSTICE

Le justiciable ne peut plus saisir directement le tribunal judiciaire. Vous devez vous adresser à un conciliateur de justice.

C'est un moyen, Simple, Rapide et Gratuit, et souvent efficace, pour venir à bout d'un litige et d'obtenir, un accord amiable, entre les parties.

Le décret n° 2023-357 du 11 mai 2023 rétablit l'article **750-1** du code de procédure civile : « A peine d'irrecevabilité que le juge peut prononcer d'office, la demande en justice doit être précédée, au choix des parties, d'une tentative de conciliation, menée par un conciliateur de justice, d'une tentative de médiation ou d'une tentative de procédure participative, **dans un délai inférieur à 3 mois**, lorsqu'elle tend au paiement d'une somme n'excédant pas **5.000€** ou lorsqu'elle est relative à tous les litiges de voisinage (nuisances et lié à la propriété immobilière)

Rappel : Une tentative de conciliation peut être menée aussi, sans être obligatoire, pour des litiges portant sur un montant supérieur à **5.000€**

QUI EST LE CONCILIEUR

C'est un auxiliaire de justice, assermenté. Ce n'est pas un magistrat. Il est nommé par le Premier Président de la Cour d'Appel de Paris.

Impartial et discret, sa mission est de favoriser le règlement à l'amiable des conflits qui lui sont soumis et d'en faire le constat.

Les échanges sont couverts par le secret légal suivant l'article 1531 du code de procédure civile et de la neutralité, de sa part.

SES COMPETENCES

Le Conciliateur de Justice peut intervenir dans de nombreuses affaires : conflits de voisinage, mitoyenneté, plantations, nuisances sonores, incivilités, conflit entre propriétaire et locataire, problème de copropriété, conflit opposant un consommateur à un professionnel, désaccord entre fournisseur (téléphonie, internet, énergies...) et client, difficulté dans le recouvrement d'une somme d'argent, contestation d'une facture, malfaçons des travaux, garantie, mutuelles, assurances, banques, etc...

Le Conciliateur de Justice ne peut pas intervenir dans les conflits entre vous et l'Administration (Etat ou Collectivité territoriale...), ou concernant l'état civil et la famille (divorce, pension alimentaire, garde d'enfant, ...)

Typologies traitées par le conciliateur de justice :

1 - Voisinage (nuisances) :

- 1-1 - Nuisances sonores
- 1-2 - Odeurs, fumées
- 1-3 - Animaux
- 1-4 - Incivilités

2 - Voisinage (lié à la propriété immobilière) :

- 2-1 - Plantations
- 2-2 - Limites de propriété
- 2-3 - Servitudes
- 2-4 - Droit de passage
- 2-5 - Ecoulement des eaux

3 - Différents entre personnes :

- 3-1 - Créances entre personnes
- 3-2 - Conflits entre proches

4 - Baux d'habitation :

- 4-1 - Loyer - Charges
- 4-2 - Restitution de dépôt de garantie
- 4-3 - Autres litiges liés au bail
- 4-4 - -insalubrité

5 - Litiges Copropriété :

- 5-1 - Copropriété- syndic
- 5-2 - Paiement des charges

6 - Consommation :

- 6-1 - Surendettement (très rare)
- 6-2 - Construction, travaux
- 6-3 - Services
- 6-4 - Commerce de proximité
- 6-5 - Banques
- 6-6 - Crédits
- 6-7 - Assurances
- 6-8 - Services nationaux (téléphonie, internet, énergie...)
- 6-9 - E-commerce
- 6-10 - Ventes entre particuliers

7 - Baux ruraux :

- 7-1 - Baux ruraux

8 - Baux commerciaux :

- 8-1 - Baux commerciaux

9 - Litiges en matière prud'homale :

- 9-1 - Conflits du travail

10 - Autres

- 10-1 - Autres

D'amples informations peuvent être obtenues sur le site : www.conciliateurs.fr ainsi que toutes les permanences en France

Lien du ministère de la justice pour devenir conciliateur de justice : lajusticerecrute.fr/devenez-conciliateur

Liste des conciliateurs de la cour d'appel de Paris (octobre 2024) : appel.justice.fr/paris/partenaires-de-justice

POUR RENCONTRER UN CONCILIATEUR DE JUSTICE

TJ	Les conciliateurs et leurs secteurs d'intervention	Coordonnées et lieu des permanences	Calendrier des permanences d'accueil chaque mois
TJ Melun des contentieux de la protection	<u>Christine CANIAC</u> Cantons du TJ de Melun	Tribunal Judiciaire de Melun - 2 Ave du Général Leclerc 77010 MELUN - tél. : 01 64 79 83 00	2 ^{ème} et 4 ^{ème} Mercredis matin sur rendez-vous
	Canton de Saint-Fargeau-Ponthierry	PAD de Saint-Fargeau-Ponthierry - 98B Ave de Fontainebleau 77310 SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY - tél. : 01 64 89 50 37	2 ^{ème} et 4 ^{ème} Vendredis matin sur rendez-vous
	<u>Nicole CHAMBRON</u> Cantons de Provins	PAD de Provins – 17 rue Sainte Croix 77160 PROVINS - tél. : 01 60 58 57 75	2 ^{ème} Mardi 09H30 à 12H00 et 14H00 à 16H00 sur rendez-vous
	<u>Daniel DESWARTE</u> Canton d'Ozoir-la-Ferrière	Police Municipale de Tournan-en-Brie - 55 rue de Paris 77220 TOURNAN-EN-BRIE - tél. : 01 64 06 49 73	2 ^{ème} Mardi 09H00 à 12H00 sur rendez-vous
	<u>Tony DI SCIACCA</u> Canton de Jouy le Chatel	Mairie de Jouy-le-Châtel - 9 Place de l'Église 77970 JOUY-LE-CHATEL - tél. : 01 64 01 50 31	1 Samedi 09H00 à 12H00 sur rendez-vous
	<u>Thierry DU BOUETIEZ</u> Canton de Nangis	Mairie de Mormant - 2 place de la Mairie 77720 MORMANT - tél. : 01 64 42 53 00	2 ^{ème} ou 3 ^{ème} Mardi sur rendez-vous
	Canton de Melun	Mairie de Melun - 14 rue Paul Doumer 77000 MELUN - tél. : 01 64 52 33 03	2 ^{ème} ou 3 ^{ème} Mercredi sur rendez-vous
	Cantons de Melun	Tribunal Judiciaire de Melun - 2 Ave du Général Leclerc 77010 MELUN - tél. : 01 64 79 83 00	2 ^{ème} ou 3 ^{ème} Jeudi sur rendez-vous
	<u>Salim EL-CHAOUI</u> Canton de Provins	Point d'Accès au Droit de Provins 17 rue Sainte Croix 77160 PROVINS - tél. : 01 60 58 57 75	4 ^{ème} Mardi 09H30 à 12H00 et 14H00 à 17H00 sur rdv
	Canton de Montereau*	Point d'Accès au Droit de Montereau - 4 rue Jules Ferry 77130 MONTEREAU-FAULT-YONNE - tél. : 01 64 31 07 83	2 ^{ème} et 4 ^{ème} Lundis, toute la journée, sur rendez-vous
	<u>Jérôme POCLET</u> Cantons du TJ de Melun	Tribunal Judiciaire de Melun - 2 Ave du Général Leclerc 77010 MELUN - tél. : 01 64 79 83 00	2 Vendredis sur rendez-vous
	Canton de Melun	Mairie de Melun - 14 rue Paul Doumer 77000 MELUN - tél. : 01 64 52 33 03	1 Samedi sur rendez-vous
	<u>Didier ROUSSELET</u> Cantons du TJ de Melun	Tribunal Judiciaire de Melun - 2 Ave du Général Leclerc 77010 MELUN - tél. : 01 64 79 83 00	Tous les Lundis après-midi sur rendez-vous
	Canton de Pontault-Combault	M.J.D. de Pontault-Combault - 107 Ave de la Républiques 77340 PONTAULT-COMBAULT - tél. : 01 60 37 27 60	Tous les Mardis matin sur rendez-vous
	<u>Laurent VERDIER</u> Cantons du TJ de Melun	Tribunal Judiciaire de Melun - 2 Ave du Général Leclerc 77010 MELUN - tél. : 01 64 79 83 00	1 Lundi matin sur rendez vous
	Canton du Chatelet en Brie	Mairie du Chatelet en Brie – place de l'hotel de ville, 77820 Le CHATELET EN BRIE Tel. : 01 60 69 34 75	1er et 3 ^{ème} Jeudi sur rendez-vous
Délégué des conciliateurs près du TJ de Melun : Didier ROUSSELET			

Lien pour saisir le conciliateur de justice : www.conciliateursdefrance.fr

Lien pour vérifier la compétence territoriale du conciliateur : [Liste des juridictions compétentes pour une commune](#)

CDAD de Seine et Marne : <https://www.cdad-77.fr/>

D'amples informations peuvent être obtenues sur le site : www.conciliateurs.fr ainsi que toutes les permanences en France.